

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

personnel
Question écrite n° 271

## Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conflits d'intérêts. La lutte contre les conflits d'intérêts participe à la préservation de l'intérêt général. Par la liberté de leur recrutement et leur capacité à influer sur les dossiers concernant leur ministère, les membres des cabinets ministériels sont théoriquement soumis à une grande vigilance lors de leur recrutement pour éviter tout conflit d'intérêts. Aussi, pour chacun des membres de son cabinet, il lui demande de préciser le dernier emploi occupé ainsi que, le cas échéant, le corps administratifs d'origine.

## Données clés

Auteur: M. François Cornut-Gentille

Circonscription: Haute-Marne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 271

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état Ministère interrogé : Affaires sociales et santé Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>3 juillet 2012</u>, page 4233 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)